

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de membres
en exercice : .26

Séance du 28 septembre 2016

Présents : 17
Représentés : 04
Absents : 05
Votants : 21

Présents : A BOUILLAULT, C DESLANDES, J PERRIER, S DESLANDES, S DESGUE, MM CHEMIN, R PINSON, A CHAREYRE, M BAUGE, J BOUTELOUP, JL DUDOIGT, S GASSION, S GAUTIER, C GONTIER, F HESLOUIS, F LECHAPLAIN, A LEROY

Représentés :

- T LAURENCEAU a donné procuration à S DESGUE,
- M BRETONNIER a donné procuration à A BOUILLAULT,
- Y LOYAUD a donné procuration à C DESLANDES
- JL HERBERT a donné procuration à F LECHAPLAIN

Date de Convocation :
23/09/2016

Absents excusés : R GAUCHER, M LAIR, MJ LESBACLE, S LEFRANCOIS

Absents : T ARMAND,

Secrétaire de séance : M BAUGE

I) Lecture du Procès-Verbal du 02 Septembre 2016L

Lecture du procès-verbal de la séance du 02 Septembre 2016.
Aucune observation sur le procès-verbal.

Le procès-verbal du 02 Septembre a été adopté à l'unanimité

II Mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif : convention SATESE renouvellement 2017-2019

Le Conseil Départemental de la Manche a transmis une convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de renouveler le concours de la SATESE pour l'assistance technique du Département en matière d'assainissement collectif des eaux usées selon les modalités résultant de la loi sur l'eau, dont le montant s'élèvera à 0.50€ TTC par habitant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SATESE

III Conventions :

FREDON : Lutte collective contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la convention FREDON.
A l'unanimité, cette convention est acceptée et Mr Le Maire est autorisé à la signer. Le coût de l'adhésion s'élève à la somme de 91 euros pour 2016.

Charte d'entretien des espaces publics : Protection de la ressource en eau.

La Charte d'entretien des espaces publics a été présentée par Monsieur le Maire. L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles et souterraines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'accepter les termes du niveau 1 de cette charte financé par la commune à hauteur de 2380€ TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

IV SDEAU : Désignation des délégués

Les SIAEP de Saint Hilaire, du Teilleul et de Saint Barthélémy Le Neufbourg, le SIVU de Barenton et les Communes de Grandparigny (ex Parigny), de Mortain-Bocage (ex Mortain) et de Saint Clément Rancoudray, souhaitent constituer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) commune « Saint Hilaire » au sein du SDEAU50

La Commune de Romagny Fontenay va devenir membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Saint Hilaire au sein du SDEAU50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production /distribution et doit, pour cela, désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP de Saint Hilaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 1 contre de désigner :

- Délégué Titulaire : André BOUILLAULT
- Délégué suppléant : Rémi PINSON

V Pays de la baie : Convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre le Pays de la Baie et la commune.

Suite à la fusion des Communes de Romagny et de Fontenay au 1^{er} janvier 2016, une convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre le Syndicat Mixte du Pays de Baie du Mont-Saint-Michel et la commune de Romagny Fontenay doit être signée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de confier l'instruction des demandes d'autorisation sur le territoire de la commune au service « autorisation du droit des sols » du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel à compter du 1er juillet 2015
- d'approuver les termes de la convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles les services « autorisation du droit des sols » du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel assurera l'instruction des dossiers,
- de décider de participer aux réunions qui permettront la finalisation de la rédaction de la convention en fonction des attentes des communes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- de charger Monsieur le Maire d'informer le Président du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel de cette décision.

VI Devis

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les devis suivants, à l'unanimité :

- Effacement de réseaux d'Orange « Rue de la Bouteillère et Rue du Champ Saint Denis » pour la somme de 3551.00 euros TTC
- Transfert de propriété de la commune de Fontenay à la commune de Romagny Fontenay pour les terrains situés au Lotissement Turmel par Me LEBESNERAIS pour la somme de 758,69 euros TTC
- le devis SARL SEGUR 50300 AVRANCHES d'un montant de 600.00€ HT soit 720.00€ TTC pour refaire un plan de bornage au lotissement Turmel, suite aux problèmes de bornes non retrouvées sur le terrain

VIII Sécurité au centre Bourg de Fontenay et Sécurité devant l'école et salle de convivialité de Romagny

Il est prévu de sécuriser devant la garderie de la commune déléguée Fontenay. Des professionnels sont contactés pour mettre en place ce projet qui ont conseillé de procéder à l'effacement des réseaux auparavant. Il est donc décidé de surseoir momentanément la sécurisation et d'entamer l'étude pour l'effacement des réseaux.

IX Communauté de Communes du Mortainais : modification des statuts issues du projet de fusion.

En vertu de différents arrêtés et de la délibération en date du 19 septembre 2016 de la Communauté de Communes du Mortainais approuvant la modification des statuts de la CDC du Mortainais au 1^{er} janvier 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées aux statuts de la communauté de communes du Mortainais issues du projet de fusion et d'adopter ces nouveaux statuts rédigés comme ci-dessous :

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MORTAINAIS

A. COMPETENCES OBLIGATOIRES

A.1 - Développement économique

A.1.1 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

A.1.2 - Gestion du patrimoine économique et acquisition, construction, location et vente de bâtiments à caractère industriel, commercial ou artisanal.

A.1.3 – Soutien à la filière agricole

A.2 - Aménagement de l'espace

A.2.1 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de [l'article L. 3421-2](#) du même code.

A.2.2 - Transport collectif des élèves des écoles maternelles et primaires se rendant dans les équipements sportifs ou culturels communautaires.

A.2.3 - Adhésion au Syndicat mixte du pays de la baie du Mont-Saint-Michel.

A.2.4 - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication, y compris la création et la gestion des espaces publics numériques, des espaces numériques d'entreprises et adhésion au Syndicat Mixte Manche Numérique.

A.3 - Equilibre social de l'habitat

A.3.1 - Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement, social ou non, d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire et gestion du patrimoine.

A.3.2 - La mise en place et animation d'un observatoire de l'habitat.

A.4 - Politique de la ville

A.4.1 - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

A.5 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

A.6 - Accueil des gens du voyage

A.6.1 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

A.7 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

B. COMPETENCES OPTIONNELLES

B.1 – Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

B.1.1 - Zone d'Activités Les Maures, commune de Chaulieu.

B.1.2 - Zone d'Activités ZA Yseult, commune de Sourdeval, commune nouvelle de Sourdeval.

B.1.3 - Zone d'Activités de la Gare, commune de Sourdeval, commune nouvelle de Sourdeval.

B.1.4 - Zone d'activités Le Moulin Foulon, commune de Sourdeval, commune

nouvelle de Sourdeval.

B.1.5 - Zone d'Activités de la Thébaudière, commune de Sourdeval, commune nouvelle de Sourdeval.

B.1.6 - Zone d'Activités de la Mazure des Uriens, commune de Sourdeval, commune nouvelle de Sourdeval.

B.1.7 - Zone d'Activités du Pont de Sée, commune de Sourdeval, commune nouvelle de Sourdeval.

B.1.8 - Zone d'Activités La Pommeraie, commune de Le Teilleul, commune nouvelle de Le Teilleul.

B.1.9 - Zone d'Activités Agri Ouest, commune Le Teilleul, commune nouvelle de Le Teilleul.

B.1.10 - Zone d'Activités de l'Hôtel Morton, commune Le Teilleul, commune nouvelle de Le Teilleul.

B.1.11 - Zone d'Activités Teractive, commune de Romagny, commune nouvelle de Romagny-Fontenay.

B.1.12- Zone d'Activités La Corbinière, commune de Mortain, commune nouvelle de Mortain-Bocage.

B.1.13 - Zone d'Activités de Barenton, commune de Barenton.

B.1.14 - Zone d'Activités de Saint Georges de Rouelley, commune de Saint Georges de Rouelley.

B.2 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

B.2.1 - Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

B.2.2 - Gestion, aménagement et entretien du domaine public fluvial de la Sée, de la Sélune, de la Colmont et de l'Egrenne.

B.2.3 - Etudes, création et gestion d'unités de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire.

B.3 - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

B.3.1 - Equipements d'intérêt communautaire consacrés à l'enseignement artistique.

B.3.1.1 - Ecole des musiques du Mortainais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter ces nouveaux statuts à la majorité de 20 voix pour et 1 contre.

X QUESTIONS DIVERSES

- Demande du club EMTT pour le changement de la serrure de la salle. Le Conseil en laisse la charge au club .
- Concours Gastronomique : R V pour mettre les tables le 30 septembre à 9h30
- Cheveux Blancs : rendez-vous pour mettre les tables le 14 octobre à 9h30
- Date des prochaines réunions :
 - Rendez-vous avec La Poste le 04 octobre à 9h00
 - Transition énergétique le 13 octobre à 20h30
 - Révision des listes électorales le 17 octobre à 16 h00 à Fontenay
 - Calendrier de la salle de convivialité le 20 octobre à 18h
 - Prochain Réunion du Conseil Municipal le 28 octobre.

Fait à Romagny Fontenay
Le 21 octobre 2016
Le Maire
A BOUILLAULT

